

CONSEIL DE STATION BALNEAIRE DE PETIT-FORT-PHILIPPE
DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur Bertrand RINGOT, expose au conseil municipal :

Il est proposé de remettre en place un conseil de station Balnéaire sous la forme d'un comité consultatif prévu par les dispositions de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales

Ce conseil de Station Balnéaire a pour finalité :

- d'assurer une mise en valeur renforcée de la station balnéaire de Petit-Fort-Philippe afin de devenir une destination incontournable en côte d'opale.
- de dynamiser la saison estivale et coordonner la mise en place d'événements en optimisant les relations avec les partenaires (riverains, commerces, camping, services municipaux, organisateurs, etc..).
- de développer un programme « animations, commerces, tourisme et nautisme » en proposant de nouvelles idées en impliquant les partenaires. Mener une réflexion sur les attentes. Partager l'expérience et le savoir-faire et en assurer le suivi.
- de développer un Eco-tourisme maîtrisé, planifié, sain et profitable à l'économie locale en réponse aux attentes des riverains. Faire en sorte que l'écologie soit compatible avec le tourisme, la vie locale (meilleure gestion des ressources, valorisation des déchets, respect de la nature, campagne de sensibilisation « Citoyen-Estivant Responsable », valorisation des circuits courts).
- d'élaborer une stratégie de communication attractive.
- de soutenir l'économie locale et créer une dynamique interactive. Booster la promotion des petits et moyens commerces, des structures hôtelières, du camping.
- de mener une réflexion et établir des propositions en terme d'aménagement : parkings, espaces piétons, plan vélo, compatibilité avec les activités nautiques,...

Il est proposé que ce conseil de Station Balnéaire soit composé de 30 membres, de la manière suivante :

- **7 membres du Conseil Municipal** parmi lesquels le Maire désignera le Président : **6** du groupe majoritaire, **1** pour le groupe d'opposition dans le respect de la représentation proportionnelle,
- 8 commerçants,
- Le Président de l'union des commerçants gravelinoise ou son représentant,
- Le Président de l'Office de Tourisme et des Congrès Communautaire de Dunkerque ou son représentant,
- La Directrice de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs ou son représentant,
- Le Directeur du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ou son représentant,
- De manière ponctuelle, les techniciens de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Département du Nord, dans le cadre de leurs compétences.
- 8 Gravelinois,
- 2 coordinateurs : Le responsable du service animation et événements de la Ville et le responsable de la maison du commerce et de l'artisanat,

Conseil Municipal convoqué le : 02 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 08 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERS-TRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame José BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVILLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany GERAERT, Conseillers Municipaux.

Démissionnaire :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

- 2 techniciens du service animation et événements de la Ville,
- 1 secrétaire du service animation et événements de la Ville.
- de manière ponctuelle : 1 représentant du service animation patrimoine, 1 représentant des ateliers municipaux, 1 représentant du service espaces verts, 1 représentant du service propreté.

7 représentants du conseil municipal sont à désigner pour siéger au sein de ce conseil.

Il est proposé au conseil de désigner les membres de ce conseil de Station :

- **Pour le groupe majoritaire** : Laurie VERSTRAET (Présidente), Peggy GUILBERT, Laurent NOTEBAERT, Alain BOONEFAES, Sophie COUDEVILLE, Patrick CIROT.
- **Pour le groupe d'opposition** : Jean-Baptiste GARDES.

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
- **ADOpte.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 08 AVRIL 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE



Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 10 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 10 AVR. 2026